

GARP

GROUPEMENT RÉGIONAL DES ASSEDIC DE LA RÉGION PARISIENNE

ASSOCIATION (LOI DU 1.7.1901) CRÉÉE POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DU 31.12.1958

142, RUE JULES GUESDE - 92309 LEVALLOIS - Tél 739 98 10

LEVALLOIS, le 10 DEC. 1973

2

Monsieur DE IRUJO MANUEL

50 Rue Singer
75016 Paris

V/RÉF : lettre du 17-11-73
N/RÉF : Service des Comptes Employeurs
OBJET REMBOURSEMENT
N° d'affiliation :

0 6 0 8 8 8 0 T 4

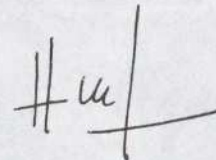
(à rappeler dans toute correspondance)

Monsieur ,

Comme suite à votre demande de remboursement, nous avons repris l'examen de votre dossier et nous vous remettons, ci-joint, un chèque sur la Banque Nationale de Paris, d'un montant de Francs 16⁵20 représentant un trop perçu concernant 1968-1970

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur , l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef du Service



P.J. : un chèque